

VIOLETTE

IDDA VIOLETTE 975 SURODORANT DETERGENT

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

IDDA VIOLETTE 975 SURODORANT DETERGENT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : DETERGENT SURODORANT SOLS

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : PAPONE INDUSTRY SA
ZA Les 3 Moulins - Rue des Cistes
06600 ANTIBES
Tél. 04.92.91.22.80. - Fax 04.93.74.06.70.
E-mail : info@papone.com www.papone.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA : +33.(0).1.45.42.59.59.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas concerné.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS :

(LégislationCLP)

Eye Dam.2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
Skin. Sens.1 Sensibilisation cutanée 1

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Elements d'étiquetage

Classification GHS :

(LégislationCLP)

Mention d'avertissement : ATTENTION

Eye Dam.2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
Skin. Sens.1 Sensibilisation cutanée 1

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver soigneusement après manipulation

VIOLETTE



IDDA VIOLETTE 975 SURODORANT DETERGENT

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.



2.3. Autres dangers

Contient MIXTURE OF ISOMERS, MIXTURE OF ISOMERS

Non applicable

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit non concerné par la liste de composant.

3.1. Substances

NON CONCERNE

3.2. Mélanges

Matière	C.A.S	EINECS	Symbole danger	Pourcentage p/p %
MIXTURE OF ISOMERS	169107-21-5		Acute Tox.4, Eye Dam.1, Aquatic Chronic 3, Skin. Irrit.2 - H302, H315, H318, H412	[2-4]
MIXTURE OF ISOMERS			Eye Dam.2 - H302, H312, H319	[2-4]
6-Acetyl-1,1,2,4,4,7-hexamethyltetraline CO	1506-02-1		Acute Tox.4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 - H302, H410	[0-2]
Benzyl salicylate CO	118-58-1		Aquatic Chronic 3, Skin. Sens.1B - H317, H412	[0-2]
Methyl octine carbonate CO	111-80-8		Acute Tox.4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3, Skin. Irrit.2, Skin. Sens.1A - H302, H303, H313, H315, H317	[0-2]
OCTINE CARBONATE METHYL REPLACER CO	87731-18-8.		Skin. Sens.1A - H317	[0-2]

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Tenir compte des phrases de risques et de sécurité section 2

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Rincer ensuite à l'eau.

VIOLETTE

IDDA VIOLETTE 975 SURODORANT DETERGENT

Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes).

Consulter un médecin si les symptômes persistent.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Données non disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Se référer au paragraphe 4.1

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

CO2, Poudre d'extinction ou mousse. Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédure pour feux d'origine chimique

6. MESURES EN CAS D'ÉCOULEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux. Respecter les consignes indiquées en section 2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou une poudre inerte, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets.

Éliminer les déchets et les eaux de rinçage conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Risques et précautions : section 2

Équipement de protection : section 8

Élimination des déchets : section 13

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Refermer les emballages après utilisation.

Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

VIOLETTE

IDDA VIOLETTE 975 SURODORANT DETERGENT

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conserver à l'écart des aliments et boissons.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Garder les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- A tenir à l'abri de la chaleur et de la lumière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est destiné à l'industrie de la parfumerie.

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

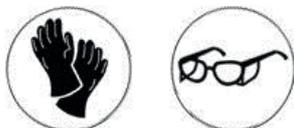
8.1. Paramètres de contrôle

Données non disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique: Eviter le contact avec les yeux. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons. Respecter les consignes indiquées en sections 4 et 6.

Liste des équipements éventuellement requis:



9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Application :	NETTOYAGE DES SURFACES
SOLUBLE DANS L'EAU :	
Couleur :	VIOLETTE
Indice de réfraction $\pm 20^\circ\text{C}$:	
Odeur :	VIOLETTE
Aspect :	LIQUIDE VISQUEUX
Densité relative (d ₂₀ /20) :	
Point éclair :	100°C (c.f.)

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

VIOLETTE

IDDA VIOLETTE 975 SURODORANT DETERGENT

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne présente pas de risques significatifs de réactivité, si non exposé à une élévation de la température ou à un contact avec une flamme.

10.4. Conditions à éviter

Sources directes de chaleur

10.5. Matières incompatibles

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Du monoxyde et du dioxyde de carbone peuvent se former pendant la combustion.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité des composants du mélange :

MIXTURE OF ISOMERS

ETAO : 2 000,00 mg/kg(Estimée) ETAC : Matière non classée ETAI : Non Déterminée

Benzyl salicylate CO

ETAO : 2 200,03 mg/kg(Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg(Déterminée) ETAI : Non Déterminée

6-Acetyl-1,1,2,4,4,7-hexamethyltetraline CO

ETAO : 1 000,00 mg/kg(Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

Methyl octine carbonate CO

ETAO : 2 220,00 mg/kg(Déterminée) ETAC : 5 000,00 mg/kg(Déterminée) ETAI : Non Déterminée

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information toxicologiques : Aucune donnée disponible sur le mélange.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ce mélange n'a pas fait l'objet de tests d'écotoxicité en tant que tel, mais il est constitué de substances ayant une bibliographie établie sur leur écotoxicité. Les substances de ce mélange prises en compte pour déterminer les effets potentiels toxiques sont listées dans la section 3.

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

VIOLETTE

IDDA VIOLETTE 975 SURODORANT DETERGENT

NON CONCERNE

12.3. Potentiel de bioaccumulation

NON CONCERNE

12.4. Mobilité dans le sol

NON CONCERNE

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

NON CONCERNE

12.6. Autres effets néfastes

Non applicable

13. ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages souillés : Evacuation conformément à la réglementation en vigueur.

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

IATA:



14.1. Numéro ONU

ADR : NON REGLEMENTE

IMDG:NON REGLEMENTE

IATA :3334

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : NON REGLEMENTE

IMDG:NON REGLEMENTE

IATA :MATIERE LIQUIDE REGLEMENTEE POUR LE TRANSPORT AERIEN N.S.A.
(3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3buten-2-oneMethyl ionone)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : NON REGLEMENTE

IMDG:NON REGLEMENTE

IATA :9

14.4. Groupe d'emballage

ADR : NON REGLEMENTE

IMDG:NON REGLEMENTE

IATA :III

VIOLETTE

IDDA VIOLETTE 975 SURODORANT DETERGENT

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON REGLEMENTE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Se référer à la section 2

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification - Etiquetage : Règlement 1272/2008 et 2015/830

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Données non disponibles.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H303	Peut être nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané.
H313	Peut être nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Liste des points modifiés : 2.3 3.2 11